

ARRETE DAJI/2016/Signature/N°195

Portant délégation de signature du Président de
l'Université d'Aix-Marseille

à

Monsieur François ROMAN
Haut Fonctionnaire Sécurité Défense

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu le Code de l'Éducation,
- Vu le décret n°2014-133 du 17 février 2014 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 5 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRÊTE

Article 1

Délégation du Président est donnée à Monsieur François ROMAN (PR), à effet de notifier au nom et pour le compte du Président les avis ministériels relatifs aux demandes d'accès aux Zones à Régime Restrictif (ZRR) qui seront transmis aux directeurs d'unités de recherche concernés.

Article 2

Monsieur François ROMAN devra communiquer au Président d'Aix-Marseille Université un état bimestriel des avis notifiés dans le cadre de cette délégation.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégué ou du délégataire.

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, à la diligence de la Directrice Générale des Services.

Article 5

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance,

Le 11 Janvier 2016

Le délégataire

François ROMAN
Haut Fonctionnaire Sécurité Défense

Fait à Marseille, le 06 janvier 2016

Le délégué

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

